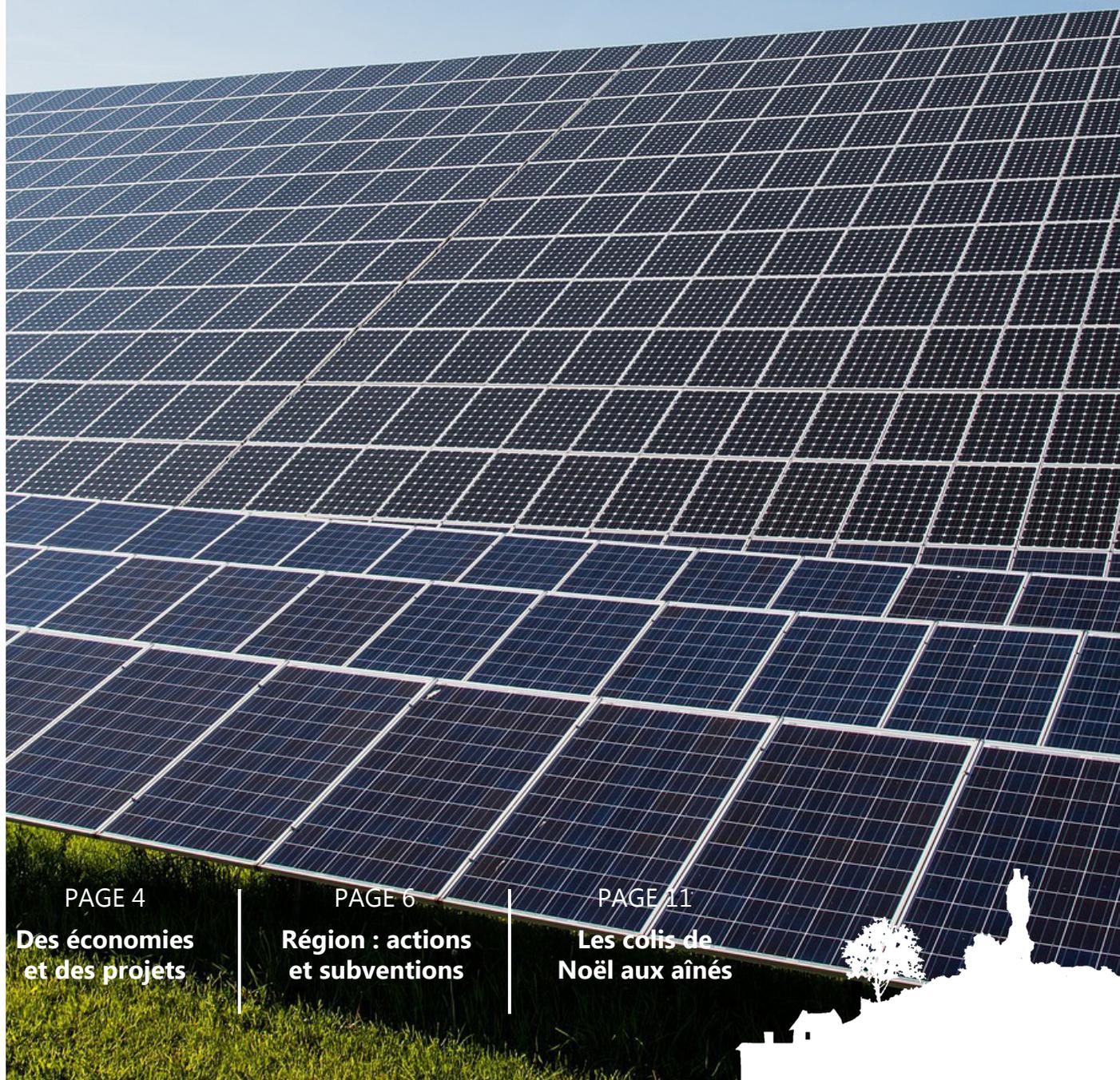


INFOMURAT

bulletin d'information trimestriel



PAGE 4

**Des économies
et des projets**

PAGE 6

**Région : actions
et subventions**

PAGE 11

**Les colis de
Noël aux aînés**

n°107 **JANVIER 2023**



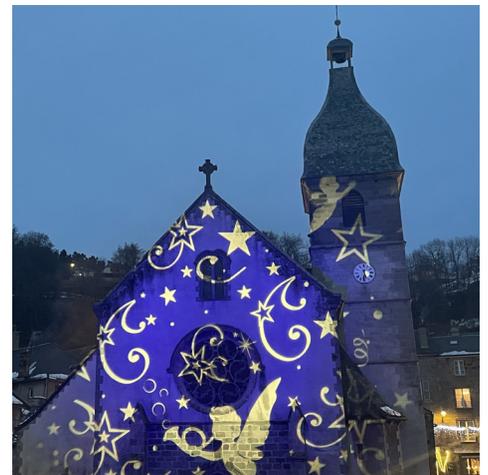
www.murat.fr

 Ville de Murat

 Cinéma de Murat - L'Arverne

SOMMAIRE

- 4 DOSSIER**
Des économies et des projets
- 6 FOCUS**
Région : actions et subventions
- 7 EN BREF**
AGENDA
- 8 REGARDS**
Ces derniers mois
- 9 ASSOCIATIONS**
Donner son sang : un acte citoyen responsable
- 10 HAUTES TERRES COMMUNAUTÉ**
Des aides pour améliorer votre logement
- 11 INFOS PRATIQUES**
La distribution des colis de Noël aux aînés
- 12 HISTOIRE LOCALE**
La guerre au château



LE SAVIEZ-VOUS ?

RÉPONSE À LA QUESTION DU N°106 :

Combien de maires se sont succédé à Murat depuis 1945 ?

9 maires se sont succédé à la tête de la commune de Murat depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale : Antoine Combes de septembre 1944 à septembre 1946 (nommé à la Libération, élu en 1945) ; Hector Peschaud d'octobre 1946 jusqu'à sa mort en septembre 1968 (il avait déjà été maire de 1928 à 1944) ; Joseph Constant du 5 novembre 1968 jusqu'à sa mort le 13 décembre suivant ; Antoine Tabayse de février 1969 à mars 1977 ; Jean Meyniel de mars 1977 à mars 1983 ; Emmanuel Grèze de mars 1983 à mars 2001 ; Martine Mahtouk de mars 2001 à mars 2008 ; Bernard Villaret de mars 2008 à mars 2014 ; Gilles Chabrier depuis mars 2014.



LA QUESTION DU N°107 :

Qui est cet avocat, né et inhumé à Murat, qui fut député en région parisienne pendant plus d'un quart de siècle ?

LE MOT DU MAIRE



Une nouvelle année s'ouvre devant nous après 3 ans d'une pandémie qui a bouleversé nos vies. Cette pandémie n'a pas disparu et c'est avec prudence que nous pouvons peu à peu retrouver un fonctionnement presque normal de nos activités familiales, professionnelles et sociales.

Avec la guerre en Ukraine, l'année qui s'achève aura, outre le drame humanitaire qui frappe les belligérants, généré une pénurie des matières premières qui va durablement influencer sur la vie économique de notre pays. Cette nouvelle crise nous oblige à repenser notre modèle de développement même à l'échelle de notre département et de notre commune.

C'est pourquoi le premier bulletin municipal de l'année consacre son dossier principal aux efforts environnementaux (économies d'énergie, gestion de l'eau, panneaux solaires) que la commune va étudier, engager et prolonger aux cours des mois qui viennent.

Les actions et les aides de la Région, la présence des Muratais à la Nuit de la Jeunesse de Brême, le nouveau prix obtenu pour la restauration de la collégiale, les colis de Noël et le bal de la galette sont au sommaire de ce 107^{ème} numéro d'Info-Murat. Hautes Terres Communauté a choisi de traiter, dans l'espace qui lui est réservé, des aides à l'amélioration des logements grâce au dispositif de l'Opération Programmée effective dès le 1^{er} janvier de cette année nouvelle. Il y a plus de 20 ans, l'Association des donneurs de sang bénévoles rappelait dans ces mêmes colonnes le rôle essentiel que les actes désintéressés de leurs adhérents tiennent au sein de l'organisation de la Santé publique. Ce message solidaire réitéré en 2013 doit sans cesse être renouvelé et c'est avec joie que la revue municipale donne à nouveau la parole à cette association indispensable.

Il y a quelques mois, M. Emmanuel d'Anterroches a bien voulu me faire parvenir la copie d'un rapport établi en 1956 par le chanoine Géraud, alors Procureur général de Saint-Sulpice à Rome. Ce prêtre fut l'un des acteurs, en août 1944, d'un épisode de guerre dont le château de l'illustre famille murataise fut le théâtre et qui en porte encore aujourd'hui les stigmates. Grâce à ce témoignage, le bulletin municipal, dans sa rubrique historique, retrace le déroulé de ces événements peu connus, mais suffisamment traumatisants pour que la famille d'Anterroches fasse ériger sur un rocher, dans le bois de leur propriété, une statue de Notre-Dame du Bon Secours, sainte figure censée à l'époque avoir évité une tragédie.

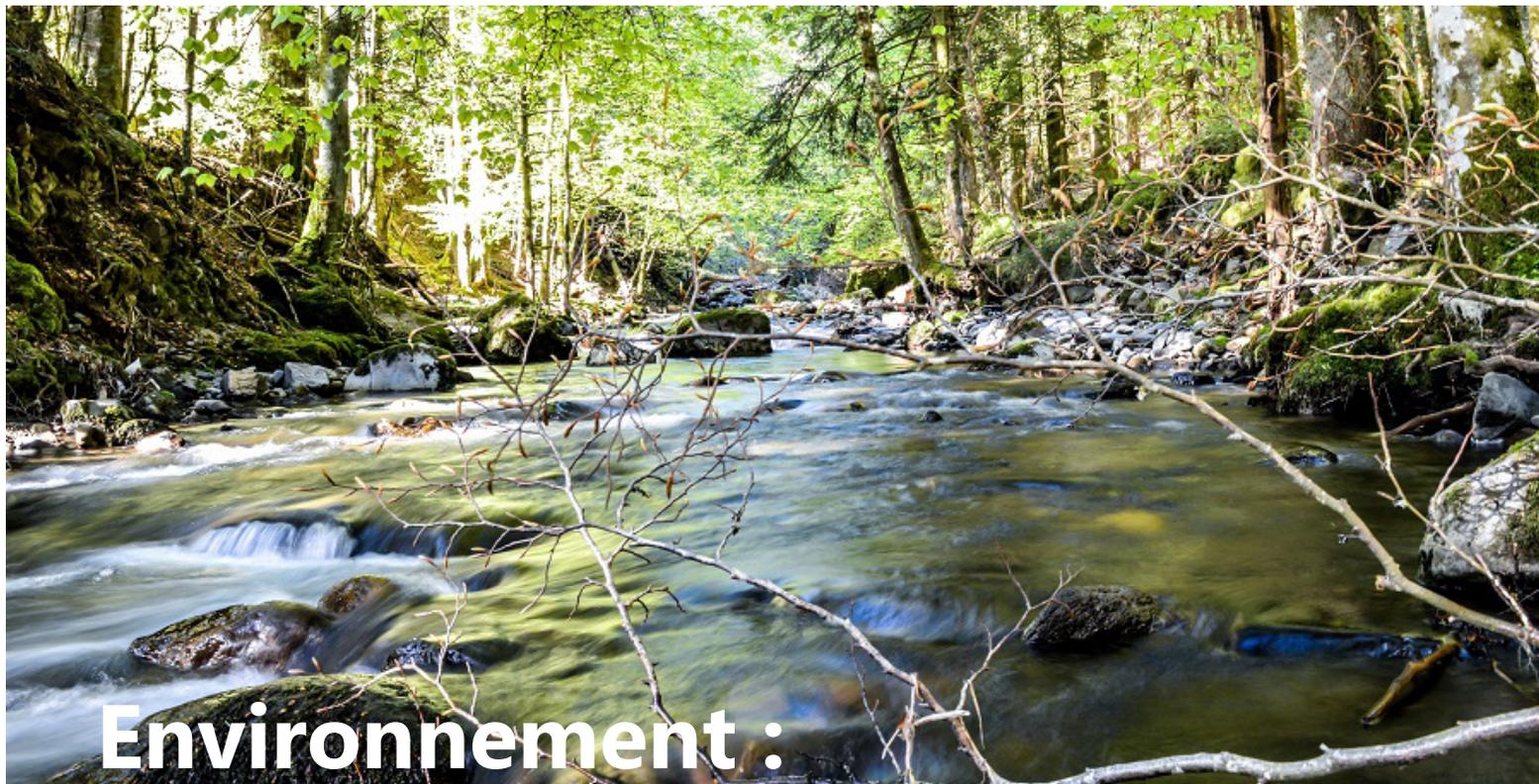
Le vendredi 6 janvier, à 19 heures, salle d'honneur de l'Hôtel de ville, j'aurais le plaisir de vous retrouver lors de la cérémonie traditionnelle des vœux du maire et du Conseil municipal et j'invite chacune et chacun d'entre vous à y participer. Une courte vidéo, disponible dès le 1^{er} janvier sur la page Facebook de la ville et sur www.murat.fr, me permettra aussi de m'adresser à tous les Muratais de souche, de cœur ou d'adoption pour leur formuler des vœux sincères de santé et de bonheur.

BONNE ET HEUREUSE ANNÉE À TOUTES ET À TOUS !



Info-Murat, bulletin d'information municipal gratuit. Édité par la municipalité de Murat.

Directeur de la publication : Gilles Chabrier. **Responsable de rédaction** : Christian Pichot-Duclos. **Comité de rédaction** : Béatrice Chevallet, Pierrick Roche, Danielle Rolland, Béatrice Thomas, Emma Giraudet. **Impression** : mairie de Murat. **Tirage** : 1 500 exemplaires.



Environnement :

DES ÉCONOMIES AUJOURD'HUI, DES PROJETS POUR DEMAIN

La guerre, aux portes de l'Europe, qui ravage l'Ukraine depuis 10 mois ne peut se réduire à un simple conflit régional et provoque une nouvelle crise mondiale qui succède à celle de la pandémie de Covid-19. Le drame humanitaire qui frappe les belligérants n'en est pas la seule conséquence : cet affrontement, qui semble d'un autre âge, génère une pénurie des matières premières et énergétiques qui va durablement influencer la vie économique internationale. Cette nouvelle crise, qui vient s'ajouter à celle du réchauffement climatique, oblige les décideurs à repenser leur modèle de développement, même à l'échelle départementale ou municipale.

La commune de Murat ne pouvait rester à l'écart de cette réflexion et a décidé, dans un premier temps, de s'intégrer au plan national de sobriété par une série de mesures d'économies d'énergie afin d'amortir les hausses de prix, actuelles ou futures (à titre d'exemple, l'électricité qui a subi une augmentation de 40 % de son tarif en 2022 verra en 2023 son coût réévalué du même pourcentage). Déjà mises en œuvre, immédiates ou encore à venir, ces mesures obéissent toutes à la même volonté de préserver, dans la mesure du possible, la pérennité et la qualité du service.

ÉCLAIRAGE PUBLIC :

Baisse d'intensité des ampoules leds ; suppression d'un point lumineux sur deux dans l'ensemble de la commune ; arrêt de l'éclairage du rocher de Bonnevie (en attente d'une modernisation plus sobre en énergie et plus aboutie visuellement) et du rocher de Bredons dont la consommation est à la charge de Murat ; réduction du périmètre et de la durée d'éclairage des décorations de Noël (implantation essentiellement en centre-ville et un seul mois de mise en service).



LOCAUX COMMUNAUX :

Limitation du chauffage des bureaux à 19 °C et suivi particulier des lieux où la mesure de la température n'est pas automatisée. Report d'un mois de l'ouverture de la piscine (le 6 mars au lieu du 6 février), moins efficace qu'un report en septembre (le réseau de chaleur est actif en hiver) mais qui permet de maintenir l'initiation scolaire à la natation.

DOSSIER

Ces mesures conjoncturelles seront renforcées à moyen terme par **le programme de rénovation énergétique de l'Hôtel de ville** (en cours) et, en 2024, par **la réduction et le renouvellement du parc automobile** ou **le remplacement par des ampoules leds** de tous les points lumineux non encore équipés. D'autre part, pour assurer un maillage territorial de stations de recharge pour les véhicules électriques appelés à se multiplier dans un proche avenir, la commune a entériné le choix d'une entreprise qui doit implanter dans le parking de la gare **4 places de recharge** (extension possible à 8 emplacements). Les critères retenus pour un contrat de 15 ans étaient : l'investissement assuré en totalité par l'entreprise (environ 250.000 €), la qualité des bornes (fabriquées en France), leur puissance (recharge rapide, environ 20 minutes), la maintenance basée à moins d'une heure de Murat et la redevance versée à la commune (500 € par an et par place et un pourcentage à partir d'un certain seuil de consommation). **Mise en œuvre de l'opération prévue en septembre 2023.**



CENTRALE SOLAIRE AU GYMNASÉ :

Autre projet en cours d'étude pour le compte de la commune par **le Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal (SDEC)**, l'installation de panneaux solaires sur la toiture du gymnase et la mise en place d'un système de gestion d'une centrale solaire. Cette centrale qui offrirait une capacité évolutive intéressante (extension à la toiture de la piscine après renforcement, ajout de batteries pour améliorer l'auto-consommation, transformation du système de chauffe des 2 équipements pour une plus grande indépendance énergétique) serait en capacité de générer au départ une production annuelle de **204.000 kWh** et, compte tenu du vieillissement du matériel, de **188.000 kWh** au bout de 20 ans de fonctionnement. A noter que le complexe gymnase-piscine a une **consommation électrique annuelle de 151.000 kWh** (base 2021) qui vient alourdir celles du réseau de chaleur et du gaz. Outre les économies engendrées par une auto-consommation de 30 % de l'énergie produite, le financement global de cette opération (de l'ordre de 300.000 € d'investissement, d'entretien et de maintenance) serait assuré par un emprunt que **la revente de 70 % de l'énergie** au tarif préférentiel permettrait de rembourser intégralement.

RESSOURCE EN EAU :

Autre sujet de préoccupation environnementale, l'urgence de préserver la ressource en eau **de plus en plus menacée par les épisodes de sécheresse** qui se multiplient, et qui furent particulièrement prégnants cet été. Dans le cadre du **SAGE Alagnon (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux)**, soutenu par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et l'Agence Régionale de Santé, le Syndicat mixte Interdépartemental de Gestion intégrée de l'Alagnon et de ses affluents (SIGAL) travaille à la **construction d'un plan pluriannuel de sensibilisation à l'économie de la ressource en eau** afin de proposer un programme d'actions reproductible éprouvé sur une commune-témoin, avant de le déployer auprès d'autres municipalités du bassin Alagnon. Murat s'est portée volontaire pour être cette **commune-test**, la seule dans le Cantal. Les principaux objectifs opérationnels du projet consistent à sensibiliser les élus, les agents et le public à la notion de changement climatique et de ses conséquences sur le bassin de l'Alagnon (déficit de la ressource, impact sur la qualité de l'eau, solidarité amont-aval), communiquer sur les actions concrètes individuelles et collectives à envisager et en faciliter la mise en œuvre.

RÉGION : ACTIONS ET SUBVENTIONS

C'est en 2015 que les élections régionales ont acté la modification du périmètre de la région Auvergne pour l'étendre à 12 départements et l'intégrer à la région Rhône-Alpes.



Cette grande région, présidée depuis l'origine par Laurent Wauquiez (plébiscité dans le Cantal et la Haute-Loire lors de sa réélection en 2021) a toujours souhaité mettre la commune au cœur de son action et créer un lien de proximité entre l'élu local et le conseiller régional.

Pour y parvenir, la Région devait se doter d'un outil de soutien particulier à ces multiples petites structures essaimées sur son territoire et dont la richesse du patrimoine est l'un des atouts essentiels. C'est dans cet esprit que le dispositif « **Villages Remarquables** » a été imaginé avec pour objectif d'atteindre la labellisation d'une centaine de bourgs.

Alors qu'en 2017, on recensait 39 cités labellisées « Petite Cité de Caractère » ou « Plus beau Village de France », **la Région Auvergne-Rhône-Alpes comptabilise désormais 67 villages remarquables.**

Le dispositif régional s'articule autour de 2 appels à projets : le premier concerne les villages déjà détenteurs d'un des 2 labels qui souhaitent améliorer la qualité de leur environnement patrimonial et ainsi maintenir leur référencement national, le second s'adresse aux villages non encore référencés dans les 2 marques mais qui envisagent de le devenir et s'engagent dans un projet pluriannuel pour franchir un cap et obtenir une reconnaissance nationale.

L'aide régionale est de 50 % jusqu'à 200.000 € pour les communes déjà labellisées et de 50% jusqu'à 300.000 € pour celles qui aspirent à le devenir.



La restauration du patrimoine bâti ouvert au public et la rénovation des façades des propriétaires publics comme privés sont les travaux d'investissement que soutient la Région grâce à ce dispositif, qui a permis à la commune de Murat de percevoir une aide régionale à hauteur de 335.984 €. Le bulletin municipal en a déjà largement fait état dans ses précédentes éditions, notamment à propos des travaux de rénovation du bâtiment et des collections de la Maison de la faune (134.181 € obtenus de la Région) ou de l'Opération façades engagée dès 2018 à l'occasion de la réfection de la rue Justin Vigier, prolongée autour de la place du Planol et poursuivie aujourd'hui vers la place Marchande et l'avenue des 12 et 24 juin (33 dossiers instruits pour un montant d'aides de 130 000 € financé à part égale entre la commune et la Région).

D'autres dispositifs ont permis à la commune de profiter des aides régionales (Bonus relance 2020, Bonus bourg centre, Bonus ruralité, Contrat région ou Equipements sportifs) et si les dernières demandes en cours d'instruction sont confirmées c'est une somme globale de 987.509 € qui aura été allouée en 4 ans à la commune de Murat.

EN BREF

UNE DÉLÉGATION MURATAISE À BRÊME

Au mois de novembre dernier, Gilles Chabrier et Magali Crauser, accompagnés par une délégation du collège Georges-Pompidou et du lycée professionnel Joseph-Constant (directeur adjoint, professeurs et documentaliste) et par Benoît Parret, président de l'association Mémoire(s) & Déportation du Cantal se sont rendus à Brême, à l'occasion de la Nuit de la Jeunesse. Ils ont pu rencontrer Madame Sülmez Dogan, vice-présidente du Parlement de Brême, Madame Weber, veuve de Christian Weber, ancien président du Parlement et le maire de la ville Andreas Bovenschulte.



LA COLLÉGIALE RÉCOMPENSÉE

La Collégiale Notre-Dame-des-Oliviers de Murat a obtenu une nouvelle distinction le 1^{er} décembre 2022. L'association Geste d'Or (association indépendante et transversale) a attribué le prix « Geste d'argent, patrimoine, métiers et charpente » pour la rénovation complète de sa charpente et de sa couverture.



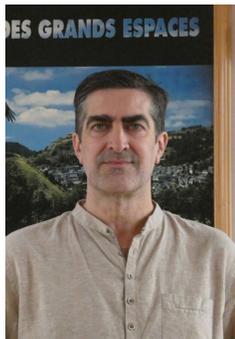
NOUVEAUX TOTEMS

Depuis quelques semaines, de nouveaux totems ornent les entrées de la commune. Les 4 panneaux arborent les couleurs de Murat et ses labels, mais également le logo de notre ville jumelée des Sables d'Olonne.



RENAUD BOUTOUTE, NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Suite à la démission d'Aurélien Tissier, Renaud Boutoute devient nouveau conseiller municipal et complète ainsi la liste des 22 conseillers qui siègent aux côtés du maire, Gilles Chabrier.



AGENDA

JANVIER

VOEUX DU MAIRE

Vendredi 6 - Salle d'Honneur (mairie)

APRÈS-MIDI DANSANTE

Galette des rois et animation musicale pour les aînés de la commune

Dimanche 15 à 15 h - Halle

FÉVRIER

BLINDTEST HIBERNAROCK

Avec l'école de musique de Hautes Terres Communauté

Mercredi 1^{er} à 19 h - Halle

EXPOSITION « HIBERNA'LOVE »

Dans le cadre du Festival Hibernarock. Rétrospective de photos du festival prises par Daniel Aimé.

Du 1^{er} février au 12 mars - Cinéma

PROJECTION

Documentaire : « L'énergie positive des dieux ». Dans le cadre du Festival Hibernarock.

Mardi 14 à 20 h 30 - Cinéma

CONCERT DA BREAK + SMOKEY JOE & THE KID (DJ SET)

Dans le cadre du Festival Hibernarock.

Samedi 18 à 20 h 30 - Halle

EXPOSITION ET TABLE RONDE

« L'image et la représentation des artistes musiciens aujourd'hui »

Dans le cadre du Festival Hibernarock.

Du 20 au 23 - Médiathèque

MARS

CONFÉRENCE GESTICULÉE

Organisée par De l'Eau aux Moulins

Samedi 11 - Halle

JOURNÉES EUROPÉENNES DES MÉTIERS D'ART

Du 31 au 2 avril

REGARDS



1. CROSS DÉPARTEMENTAL DES SAPEURS-POMPIERS

22 octobre 2022

Le SDIS du Cantal a défié 150 sapeurs-pompiers du département, le temps d'un cross autour du camping Le Stalapos**.

2. GALA DE BOXE FRANÇAISE « SAVATE ARENA »

22 octobre 2022

Succès pour la première édition de la « Savate Arena » au gymnase de Murat. 350 spectateurs sont venus admirer 14 combats dont un professionnel avec Maëva Levet, Murataise.

3. LE PRÉFET À MURAT

27 octobre 2022

Laurent Buchaillat, préfet du Cantal depuis août dernier et Aurélie Serrano, sous-préfète de Saint-Flour sont venus à la rencontre de Gilles Chabrier, maire et d'une partie du Conseil municipal. L'occasion pour eux de découvrir la ville et ses projets.

4. HALLOWEEN

31 octobre 2022

Après un goûter partagé dans la bonne humeur pour les 50 enfants présents, ces derniers sont allés à la recherche des friandises auprès des habitants.

5. CÉRÉMONIES DU 11 NOVEMBRE

11 novembre 2022

Les cérémonies du 11 novembre se sont déroulées à Murat et à Chastel-sur-Murat. Au cours de l'hommage, les enfants de CM2 de l'école Jean-Jacques Trillat ont lu des lettres d'anciens poilus.

6. LA SAINTE-BARBE

10 décembre 2022

Deux sénateurs, un colonel, une conseillère départementale, un vice-président du département en la personne du maire, il y avait du beau monde pour rendre hommage aux soldats du feu de Murat.

DONNER SON SANG : un acte citoyen responsable

L'association pour le Don de Sang bénévole de Murat et sa Région, créée en 1974, compte à ce jour une trentaine de membres.

À sa fondation, une équipe dynamique, dévouée et motivée se forme autour d'André Coutarel qui assurera la présidence durant une dizaine d'années puis sera succédé par Jean Cassagne pendant 17 ans, par Bernard Vinatier et enfin par **Joël Rolland depuis 2005.**



Durant de nombreuses années, l'association des Donneurs de Sang de Murat et le centre de transfusion sanguine d'Aurillac organisaient grâce au camion de l'Établissement Français de Sang (EFS) des collectes de sang à Paulhac, Ségur-les-villas, Valuéjols, Allanche, Murat, Neussargues ainsi qu'au lycée professionnel Joseph Constant de Murat.

Aujourd'hui, **dix collectes de sang sont planifiées chaque année** : 4 au foyer Alice Seguin de l'hôpital local de Murat, 4 à la salle polyvalente de Neussargues-en-Pinatelle et 2 à la Maison des Services d'Allanche.

Pour préparer ces collectes, le conseil d'administration de l'association se réunit à minima quatre fois par an. Ces réunions permettent également l'organisation des actions de promotion pour sensibiliser sur le don du sang : **10 000 dons sont nécessaires chaque jour.**



**JE DONNE MON SANG,
JE SAUVE DES VIES !**



Le 14 juin 2022, lors de la Journée Mondiale du Donneur de sang, un appel au don est lancé avec le slogan : « **Donner son sang : un acte de solidarité. Rejoignez le mouvement et sauvez des vies !** »

LE SAVIEZ-VOUS ?

Avec une poche de sang collectée, on peut sauver 3 vies !

LES CRITÈRES POUR DONNER SON SANG

- Être en bonne santé, avoir entre 18 et 71 ans, ne pas venir à jeun, peser au moins 50 kg
- Répondre avec sincérité à toutes les questions lors de l'entretien pré-don
- Avoir un taux d'hémoglobine suffisant
- Apporter une pièce d'identité

OÙ DONNER SON SANG EN 2023 ?

- Murat : les lundis 16 janvier, 27 mars, 3 juillet et 30 octobre de 13 h à 19 h
- Neussargues : les mercredis 8 février, 24 mai, 2 août et 29 novembre de 15 h 30 à 19 h
- Allanche : les jeudis 6 avril et 28 septembre de 16 h à 19 h.

À Murat et Neussargues, la prise de rendez-vous est possible pour éviter l'attente sur le site dondesang.efs.sante.fr ou au 0 800 109 900 (appel gratuit).

DES AIDES POUR AMÉLIORER VOTRE LOGEMENT



La mise en place du dispositif d'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat et de Revitalisation Rurale (OPAH-RR) est effective depuis le 1^{er} janvier 2023. Ainsi, les propriétaires des 35 communes de Hautes Terres Communauté peuvent solliciter des aides pour financer leurs travaux de réhabilitation.

POUR QUI ?

- **Propriétaires occupants ou futurs occupants** des 35 communes, sous conditions de ressources fixés par l'ANAH (Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat),
- **Propriétaires bailleurs** uniquement dans les communes de Marcenat, Massiac, Allanche, Neussargues en Pinatelle et Murat, sous conditions de ressources des locataires.

VOUS AVEZ UN PROJET ?

Cantal Rénov' Énergie est à votre écoute pour des conseils financiers, juridiques et techniques en lien avec vos projets ou travaux de rénovation de l'habitat et pour vous aider à vérifier votre éligibilité aux aides financières disponibles.

Horaires d'ouverture à Aurillac, Hôtel du Département du Lundi au Vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h. Tel : 04 71 46 49 00 / renovenergie@cantal.fr



VOUS ÊTES ÉLIGIBLE AU DISPOSITIF OPAH RR ?

L'opérateur **SOLIHA Cantal** est missionné par Hautes Terres Communauté pour accompagner gratuitement les propriétaires éligibles dans le montage des dossiers de demande de subventions.

Accueil téléphonique à Aurillac du lundi au vendredi de 8H30 (10H lundi) à 12H, et de 14H à 17H (16H vendredi) 04 71 48 32 00. Bureaux ouverts du mardi au vendredi de 9H à 12H et de 14H à 17H (16H vendredi) - cantal@solihha.fr

PERMANENCES

Cantal Rénov' Énergie et SOLIHA Cantal organisent des permanences physiques, sur rendez-vous, près de chez vous :

Cantal Rénov' Énergie

(tous les ménages sans conditions de ressources)

- Murat (Maison France Services) : le 1^{er} mercredi du mois (14 h - 17 h) et le 3^{ème} vendredi du mois (9 h - 12 h)
- Allanche (Hautes Terres Services et Découvertes, Hôtel Bonnal) : le 3^{ème} mardi du mois (9 h - 12 h)
- Massiac (Hautes Terres Services et Découvertes) : le 2^{ème} mardi du mois (9 h - 12 h)

SOLIHA Cantal

(les ménages sous réserve d'éligibilité)

- Neussargues en Pinatelle (Maison des Services) : le 1^{er} mercredi du mois (9 h - 12 h)
- Murat (Maison France Services) : le 2^{ème} mercredi du mois (13 h 30 - 16 h)
- Allanche (Hautes Terres Services et Découvertes, Hôtel Bonnal) : le 3^{ème} mardi du mois (13 h 30 - 16 h)
- Massiac (Hautes Terres Services et Découvertes) : le 4^{ème} mardi du mois (13 h 30 - 16 h)

L'intercommunalité s'associe avec l'ANAH (Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat), pour le financement de l'animation de l'opération et avec les quatre communes « Petites villes de Demain » (Allanche, Massiac, Murat, Neussargues en Pinatelle), Marcenat, l'Etat, la SACICAP PROCIVIS, l'ANAH et SOLIHA Cantal pour le financement des travaux.

INFOS PRATIQUES



DISTRIBUTION

des colis de Noël des aînés

Tout au long du mois de décembre, les élus du Conseil municipal se sont relayés pour apporter aux aînés muratais de plus de 70 ans, le traditionnel colis de fin d'année.

Les paniers garnis, réalisés par le Petit Casino de Murat étaient composés d'une bouteille de vin, d'une terrine et de chocolats. Nouveauté cette année : la municipalité offre à chaque aîné, en complément du colis, une entrée gratuite au Cinéma L'Arverne de Murat !

Vous n'étiez pas présent à votre domicile lors de la distribution de votre colis ? Merci de venir le retirer à l'accueil de la mairie, aux horaires d'ouverture.

LE RETOUR DU BAL DE LA GALETTE !

Après deux années d'absence du fait de la situation sanitaire, cette année, le bal de la galette aura bien lieu ! Tous les Muratais, âgés de 65 ans et plus, sont conviés à venir participer à une après-midi dansante, le **dimanche 15 janvier 2023 à partir de 15 heures à la Halle**. L'occasion pour eux de partager, en présence de Gilles Chabrier, maire de Murat et d'une partie du Conseil municipal, une part de la galette des rois. Les aînés pourront également profiter d'une animation musicale, assurée par **l'accordéoniste Jérôme Farges**.

Vous n'avez pas reçu d'invitation et vous souhaitez participer à cette après-midi dansante ? Merci de contacter Emma Giraudet à la mairie de Murat par téléphone au 04 71 20 03 80.

*Horaires d'ouverture de la mairie :
du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h
le samedi de 9 h à 12 h*

ANTERROCHES : la guerre au château

C'est le jeudi 10 août 1944 que les Allemands entament dans le Cantal le retrait de leurs troupes à partir d'Aurillac. Au cours de leur progression vers Saint-Flour, ils se heurtent aux attaques de groupes de résistants à Thiézac, puis à Saint-Jacques-des-Blats, mais parviennent (le soir du 11 août) à se positionner aux 2 entrées du tunnel du Lioran. Le 12, l'avant-garde de leur l'armée est stoppée au pont de la Pierre-Taillade et doit refluer vers le Lioran. Le 13, les combats font rage autour du pont que les maquisards ont fait sauter la veille, et avec l'appui de l'aviation, les Allemands reprennent enfin le contrôle de la route qui doit les conduire jusqu'à Saint-Flour. Le lendemain, dès 5 heures du matin, le convoi des troupes stationnées entre le Lioran et Fraisse-Haut prend la direction de Murat.

Tout près de l'entrée de la ville, le château d'Anterroches abrite en cet été 1944 un pensionnat de jeunes filles replié de Marseille. 80 adolescentes en colonie de vacances y séjournent, encadrées par de jeunes monitrices placées sous l'autorité d'une religieuse, Marie-Cécile (sœur de Saint-Vincent-de-Paul) et de l'abbé Géraud – porteur depuis Lyon d'un message destiné à l'évêque de Saint-Flour et bloqué dans la région par la suspension des transports – venu pour quelques jours, sur les conseils du curé de Murat, y tenir le rôle d'aumônier. Tôt le matin du 14 août, l'abbé Géraud achève de dire la messe avec sœur Marie-Cécile quand ils aperçoivent par la fenêtre de la chapelle, sur la route en contrebas du verger, les premiers éléments de la colonne allemande sur le point d'atteindre le bourg de Murat tout proche.

Depuis la route l'officier commandant le détachement scrute à la jumelle le château et ses abords et doit sans doute remarquer le prêtre qui vient d'accéder à la terrasse pour suivre des yeux la progression du convoi militaire. Soudain un coup de feu éclate, provenant du bois situé derrière l'antique demeure. Tout bascule en un instant : la riposte est immédiate et massive, les balles crépitent sur la façade du château. Le père Géraud fait descendre tout le monde à la cave, remonte dans le dortoir du

grenier pour secourir une des petites filles qui, malade, avait gardé la chambre, et l'emporte au sous-sol enveloppée dans son drap. Dehors des avions survolent le site à basse altitude et larguent 17 bombes à ailettes de 20 kg qui, chance inouïe, épargnent hommes et biens. Quand, par le soupirail de la cave, l'abbé voit surgir les soldats allemands en armes, il sort par la porte du donjon et va à leur rencontre. Le *Feldwebel* (sergent) qui mène le groupe crie qu'on leur a tiré dessus, qu'il va être fusillé et que le château sera brûlé !

L'aumônier réclame en allemand (détail sans doute déterminant) la présence d'un officier et voit peu après s'approcher un capitaine (d'allure assez débonnaire selon le prêtre) mais qui réitère les mêmes menaces que son subordonné. Collé au mur, face à un peloton d'exécution prêt à tirer, le religieux plaide sa cause, affirme que le coup de feu provenait de l'extérieur, qu'il est le seul homme présent au château où, assure-t-il, ne se trouve aucune arme d'aucune sorte. Une fouille minutieuse des locaux est aussitôt entreprise. Dans le dortoir, l'abbé ouvre lui-même devant les soldats bon nombre de valises de pensionnaires qui ne contiennent que vêtements, lingerie ou affaires de toilette, et semble enfin convaincre les militaires de sa bonne foi.

A Fraisse-Bas, l'officier supérieur responsable du repli des troupes allemandes, informé des arguments du père Géraud, donne finalement l'ordre de n'abattre personne et de ne rien brûler. Sur place, le capitaine « débonnaire » – catholique, quinquaiiller à Düsseldorf dans le civil – visiblement soulagé, quitte le château avec ses hommes et le convoi reprend sa marche vers Murat. Au regard des nombreuses exactions perpétrées à cette époque par les troupes d'occupation qui refluaient, c'est un drame épouvantable qui ce jour-là a pu être évité, de justesse. D'autant que le soir, une des jeunes monitrices, qui entretenait une liaison avec un garçon du Chantier de Jeunesse de Murat, avouera que sa valise, mêlée à celles que l'abbé Géraud avait ouvertes au hasard dans le dortoir, contenait l'uniforme de son petit ami, une mitraillette et des munitions...

